CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

52e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 13 au 17 juin 2016

**SC52-10**

**Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et projet de plan de travail amendé du GEST pour 2016-2018**

**Actions requises :**

Le Comité permanent est invité à :

a) prendre note du rapport du Président du GEST;

b) examiner et approuver le projet de plan de travail amendé du GEST pour 2016-2018 (annexe); et

c) examiner les moyens de trouver un financement pour la mise en œuvre des tâches décrites dans le plan de travail approuvé pour 2016-2018, si nécessaire.

**Introduction**

1. Le présent rapport rédigé par le Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) contient le projet de plan de travail amendé, y compris les efforts de consultation avec les Correspondants nationaux et Correspondants nationaux GEST, et fait une mise à jour sur les travaux de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

**Efforts de consultation mis en œuvre pour la révision du projet de plan de travail du GEST pour 2016-2018**

1. La Décision SC51-07 demandait la présentation d’un plan de travail du GEST amendé à la 52e Réunion du Comité permanent, après avoir obtenu une plus grande participation des Parties contractantes et de leurs Correspondants nationaux GEST.
2. Le 15 décembre 2015, le Secrétariat a envoyé un message aux chefs des Autorités administratives, aux Correspondants nationaux et aux Correspondants nationaux GEST, leur demandant de commenter le projet de plan de travail du GEST 2016-2018.
3. Du 19 au 25 janvier 2016, le GEST a organisé cinq webinaires (un pour chaque domaine de travail thématique) afin d’ouvrir une nouvelle avenue permettant de recevoir les contributions des Correspondants nationaux GEST.
4. Les membres du GEST ont également été priés de contacter directement les Correspondants nationaux GEST pour les encourager à contribuer au projet de plan de travail du GEST pour 2016-2018.
5. Durant le processus, nous avons reçu des commentaires de neuf Correspondants nationaux et neuf Correspondants nationaux GEST, représentant au total 14 Parties contractantes.. Les commentaires spécifiques, avec les réponses, se trouvent dans un tableau à l’adresse <http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/strp_draft_workplan_201618_cp_feedback.pdf>. Certaines réponses sont explicitées ci‑dessous.

**Réponses aux contributions reçues durant le processus de consultation**

1. Les membres de chaque domaine de travail thématique du GEST ont examiné les commentaires reçus et discuté des amendements par voie électronique, à la lumière de ces commentaires. Dans certains cas, le GEST a reçu des instructions conflictuelles. Par exemple, l’opinion des Parties contractantes divergeait parfois quant aux tâches à maintenir dans le plan de travail. Dans ce cas, le GEST a décidé de laisser ces tâches dans le projet de plan de travail amendé pour examen et décision ultime du Comité permanent.
2. Une fonction fondamentale du GEST consiste à fournir des avis ne conduisant pas nécessairement à un produit tangible publié. Dans le cadre de la Résolution XII.5 (annexe I, paragraphes 2, 12(v), 15 et 38), ces fonctions consultatives spéciales comprennent, entre autres : répondre aux demandes d’avis ou de contribution du Secrétariat (y compris pour le Programme de CESP et les quatre indicateurs du Plan stratégique) et du Comité permanent; rédiger (à la demande des Parties contractantes) ou participer à la rédaction de projets de résolution soumis par les Parties contractantes; répondre à des demandes spécifiques d’avis venant des Parties contractantes; participer aux Missions consultatives Ramsar sur demande; donner un avis sur les demandes de suppression de Sites Ramsar du Registre de Montreux; siéger au Comité consultatif indépendant du label ‘Ville des zones humides accréditée’; et fournir des avis sur les questions émergentes. En réponse aux commentaires, nous avons reconfiguré le plan de travail de sorte que les tâches relevant de domaines de travail thématiques ne contiennent généralement que les points qui aboutissent à un produit clair. Les tâches consultatives ne sont pas soulignées dans le plan de travail.
3. Nous avons reçu quelques commentaires préoccupés quant au nombre de tâches relatives aux tourbières. Nous avons modifié le projet de plan de travail afin que les trois tâches proposées pour les tourbières dans les domaines de travail thématiques soient alignées plus étroitement sur les demandes de la COP figurant dans la Résolution XII.11. (Une quatrième tâche relative aux tourbières figure sous les tâches consultatives.) Du point de vue scientifique, il convient de noter que le terme « tourbières » est un terme général comprenant de nombreux types différents de zones humides. On estime qu’au niveau mondial, au moins un tiers de toutes les zones humides sont des tourbières. Dans le Système de classification des types de zones humides Ramsar, les tourbières sont classées expressément dans le type U – Tourbières non boisées, qui comprend les tourbières ouvertes ou couvertes de buissons et les fagnes, et le type Xp – Tourbières boisées, qui comprend les forêts marécageuses sur tourbière. En outre, d’autres types de zones humides tels que le type Vt – Zones humides de toundra, comprennent des zones humides présentant des couches de sol suffisamment organiques pour que l’on puisse les considérer comme des tourbières. On trouve des tourbières dans presque tous les pays. En conséquence, dans ce contexte, et de l’avis du GEST, il n’y a pas de surenchère sur les tourbières comme on aurait pu le croire à l’origine, dans le premier projet de plan de travail. C’est d’autant plus le cas si l’on considère que la tâche 1.3 traite spécifiquement des tourbières tropicales qui subissent d’énormes pressions ayant des effets régionaux sur le bien‑être humain et la biodiversité; la tâche 2.3 traite de la mise en œuvre des Lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières; et la tâche 5.3 traite de techniques de restauration.
4. En outre, il est utile de noter que la tâche 2.3 traite de multiples types de tourbières et présente aussi des avantages qui n’ont pas trait aux tourbières. Pour évaluer la mise en œuvre des Lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières, la tâche envisage de contacter 20 Correspondants nationaux GEST pour information. La tâche elle‑même aboutirait à un engagement plus marqué entre le GEST et ses Correspondants nationaux ainsi qu’à un engagement plus important avec les Correspondants nationaux GEST et leur réseau (car la tâche nécessiterait qu’ils coordonnent leurs travaux de collecte des données). Néanmoins, le GEST se félicite des éclaircissements et des instructions donnés par le Comité permanent sur les tâches relatives aux tourbières qui doivent continuer de progresser.
5. Plusieurs commentaires exprimaient leur appui pour une plus grande inclusion du savoir autochtone et local (SAL) dans le projet de plan de travail. Le projet de plan de travail amendé comprend maintenant des références spécifiques au SAL dans la tâche 1.2 sur les inventaires culturels; dans les tâches 3.1 et 3.2 sur l’évaluation des zones humides; et dans la tâche 4.2 sur l’examen des rapports de Missions consultatives Ramsar. Le GEST apprécie l’offre de la Nouvelle‑Zélande de fournir des études de cas sur le SAL et se félicite de recevoir des études de cas de ce type d’autres Parties contractantes. En outre, la Résolution XII.5 fournit un mécanisme pour une plus grande participation des experts en SAL. Les Parties contractantes peuvent suggérer le nom d’experts qui participeraient aux réunions ou aux processus intersessions du GEST avec l’approbation du Président du GEST (voir Résolution XII. 5, annexe 1, paragraphes 9 et 10). Bien que le budget du GEST ne puisse couvrir leurs frais de voyage, ces experts seraient néanmoins les bienvenus s’ils peuvent obtenir un financement d’autres sources. Ils pourraient aussi participer par voie électronique.
6. Une question a été posée sur l’indice WET (tendances de l’étendue des zones humides) et ses relations à la Convention de Ramsar et à d’autres conventions, notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB). L’indice WET a été conçu comme indicateur pour la Convention de Ramsar afin de combler une lacune dans la base de référence de Ramsar. Sa première itération a été élaborée et testée par le PNUE­‑WCMC, avec un financement de la Convention de Ramsar et soutenue par des contributions en nature (temps) du PNUE‑WCMC. L’indice WET n’appartient à aucun autre processus et n’est financé ni par la CDB ni par une autre convention. Nous avons appris qu’il est inscrit dans le rapport du Groupe d’experts techniques spécial de la CDB (AHTEG) aux fins de reconnaître son existence et sa pertinence en tant qu’indicateur pour l’Objectif d’Aichi 5. De toute évidence, l’indice WET, en tant qu’indicateur de l’étendue des écosystèmes, est pertinent pour la CDB et le processus des Objectifs de développement durable (ODD) et une première analyse a été utilisée dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO‑4). Néanmoins, l’indice WET est et reste un indicateur Ramsar de pertinence primordiale pour l’état mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité (SoWWS) et pour exercer un suivi de l’application et de l’impact de la Convention. En conséquence, dans le plan de travail amendé, l’indice WET est désormais inclus dans le cadre de la tâche SoWWS.
7. Une question a été posée quant à la nécessité de poursuivre les travaux sur l’indice WET (et son budget proposé de 50 000 CHF), la méthodologie ayant été publiée dans le journal *Biological Conservation*, en 2015. Il importe de noter que le travail initial était la première preuve de concept établissant la méthodologie et que l’analyse de tendance n’allait que jusqu’en 2008. Un investissement supplémentaire permettra donc de mettre à jour l’indice. Il importe d’ajouter que la première preuve de concept présentait des lacunes et des déséquilibres géographiques (surtout en Amérique latine). D’autres travaux permettront de combler ces lacunes pour en faire un indicateur mondial plus représentatif et permettre de meilleures comparaisons sous‑mondiales/régionales.
8. En ce qui concerne le financement de la tâche SoWWS, le premier projet de plan de travail contenait deux options budgétaires, ce qui créait une certaine ambiguïté. Le chiffre plus élevé (250 000 CHF) envisageait des appels de fonds et le recours à des consultants payés de chaque région Ramsar. Pour l’instant, cependant, nous ne prévoyons pas que de tels fonds seront fournis volontairement. En conséquence, nous proposons de procéder avec un montant inférieur (137 000 CHF). Le GEST rédigerait le rapport SoWWS et les fonds serviraient pour une réunion d’auteurs (20 000 CHF), et pour les frais de mise en pages, conception, traduction et publication (67 000 CHF). Avec le coût proposé pour l’indice WET (50 000 CHF), le coût total estimé pour la tâche SoWWS dans le projet de plan de travail amendé s’élève à 137 000 CHF. Par comparaison, le budget estimé pour l’évaluation des pollinisateurs par l’IPBES (Décision IPBES‑2/5) était de 749 250 USD.
9. Une étude de la littérature de toutes les orientations Ramsar et orientations des OIP a été assemblée avant la 19e réunion du GEST (GEST19) et a identifié plus de 100 documents d’orientation pertinents pour les domaines de travail thématiques généraux. L’étude de la littérature a été distribuée à tous les participants au GEST19 et chaque groupe de travail d’un domaine thématique particulier a été prié d’examiner les orientations disponibles afin d’élaborer des recommandations. Le 15 décembre 2015, un message du Secrétariat envoyé aux chefs des Autorités administratives, Correspondants nationaux et Correspondants nationaux GEST demandait aussi une contribution sur les orientations à intégrer dans l’étude sur la littérature.

**Projet de plan de travail du GEST amendé pour 2016-2018**

1. Le projet de plan de travail amendé, qui figure dans l’annexe du présent rapport, est soumis pour approbation au Comité permanent à sa 52e Réunion. Le projet de plan de travail amendé tient compte des cinq domaines de travail thématiques approuvés par les Parties contractantes à la COP12 (figurant dans la Résolution XII.5, annexe 3), du 4e Plan stratégique Ramsar (Résolution XII.2), des demandes des Parties contractantes dans les Résolutions de la COP12 et de la consultation supplémentaire réalisée après la 51e Réunion du Comité permanent.
2. Le projet de plan de travail amendé comprend une nouvelle tâche relative aux avis sur la gestion des moustiques vecteurs de maladies dans les zones humides pour les administrateurs de sites, les agents de santé et les décideurs, comme question émergente dans le domaine de travail thématique 2. Nous avons aussi ajouté une nouvelle tâche relative au Registre de Montreux, également dans le domaine de travail thématique 2.
3. En ce qui concerne le financement pour l’application des tâches, il y a actuellement trois sources disponibles dans le budget de la Convention. La première, environ 118 000 CHF, se compose de fonds qui ne sont pas limités dans le temps et qui restent disponibles de la période triennale précédente. La deuxième, le budget pour 2016-2018 attribue 120 000 CHF (40 000 CHF par an) à l’application du plan de travail. La troisième, en raison d’une programmation prudente des réunions du GEST, est une somme de 50 000 CHF issue du budget de 2016 attribué aux réunions du GEST. (Le GEST19 a été organisé en 2015, avec des fonds destinés aux réunions de 2015; le GEST20 n’aura pas lieu avant 2017 et utilisera des fonds destinés aux réunions de 2017.) Si l’on présume que les fonds destinés aux réunions de 2016 puissent être attribués aux réunions d’auteurs et aux ateliers, environ 288 000 CHF sont disponibles pour l’application du plan de travail.
4. En outre, le WWF pourrait être en mesure de financer intégralement la tâche 4.1 (100 000 CHF; Besoins en eau des zones humides) et de financer partiellement la tâche 4.2 (22 000 CHF; Examen et analyse des rapports de Missions consultatives Ramsar). Le GEST est extrêmement reconnaissant au WWF pour l’appui déterminé qu’il accorde à la Convention.
5. À la lumière des ressources disponibles, le GEST recommande qu’une attention particulière soit accordée aux dix tâches proposées suivantes, plus le rapport SoWWS, figurant en ordre d’apparition dans le plan de travail. Le coût total estimé pour ces priorités jugées élevées (« SoWWS + 10 ») est de 317 300 CHF, ce qui signifie qu’il y a un déficit de 29 300 CHF. À noter toutefois que l’estimation présume généralement que le coût maximum pour la mise en pages, la conception, la révision, la traduction et la publication est le suivant : jusqu’à 9000  CHF pour un document d’orientation; jusqu’à 13 000 CHF pour une note d’information; et jusqu’à 33 500 CHF pour un Rapport technique Ramsar. Nous espérons que, dans certains cas, les coûts réels seront inférieurs et nous sommes donc relativement confiants que les ressources actuellement disponibles pourront soutenir les tâches « SoWWS + 10 ».

| **Titre** | **Tâche no** | **Public(s) ciblé(s)** | **Coût estimé (CHF)** |
| --- | --- | --- | --- |
| État mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité (SoWWS) |  | Décideurs et praticiens (administrateurs de zones humides et acteurs, y compris administrateurs d’aires protégées et de centres d’éducation aux zones humides) | 137 000 |
| Observation de la Terre en tant qu’outil de « meilleures pratiques » pour l’inventaire, la cartographie et le suivi des zones humides, y compris des Sites Ramsar | 1.1 | Praticiens | 33 500 |
| Élaboration de lignes directrices pour les inventaires de tourbières en vue d’une inscription possible sur la Liste des zones humides d’importance internationale | 1.3 | Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) (note d’information) et décideurs (annexe du projet de résolution) | 13 000 |
| Outil de gestion des Sites Ramsar | 2.1 | Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Avis fourni à titre bénévole |
| Gestion des moustiques vecteurs de maladies dans les zones humides | 2.5 | Praticiens (administrateurs de zones humides et agents de santé urbaine/périurbaine) et décideurs | 22 000 |
| Note d’information sur l’évaluation et la valorisation des services écosystémiques des zones humides, avec annexe | 3.1 | Décideurs (note d’information) et praticiens (protocole en annexe) | 25 300 |
| Protocole pour évaluer les valeurs multiples des zones humides – Panoplie d’outils (IPBES) | 3.2 | Praticiens (administrateurs de zones humides) | 33 500 |
| Les écosystèmes de zones humides et la prévention des risques de catastrophe | 3.3 | Décideurs | 9 000 |
| Besoins en eau des zones humides | 4.1 | Décideurs et praticiens aux niveaux national, du bassin versant et local | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST.  [100 000 fournis par le WWF] |
| Examen et analyse des rapports de Missions consultatives Ramsar | 4.2 | Décideurs; praticiens (administrateurs de zones humides) | 22 000  [22 000 additionnels fournis par le WWF] |
| Promotion des meilleures pratiques pour la restauration des zones humides | 5.1 | Décideurs et praticiens (administrateurs de zones humides) | 22 000 |

1. En ce qui concerne les tâches 4.2 et 4.3, les fonds fournis par le WWF doivent être engagés avant la Réunion du Comité permanent en juin 2016, sinon ils ne seront plus disponibles pour ces tâches du GEST. En conséquence, le Président du GEST travaillera avec la Secrétaire générale par intérim et le Président du Comité permanent pour étudier des mécanismes permettant de faire progresser les travaux sur ces tâches avant la 52e Réunion du Comité permanent.
2. Les priorités dans la catégorie des fonctions consultatives spéciales et de la collaboration avec d’autres organismes internationaux comprennent la collaboration avec le Secrétariat et le Centre régional Ramsar – Asie de l’Est à un manuel simplifié pour les administrateurs de Sites Ramsar et à faire participer l’IPBES au processus.

**Mise à jour sur l’IPBES**

1. La Quatrième séance plénière de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES‑4) a eu lieu à Kuala Lumpur, Malaisie, du 22 au 28 février 2016. Le Président du GEST, qui est observateur auprès du Groupe d’experts multidisciplinaire de l’IPBES, a assisté à l’IPBES‑4.
2. Il convient de retenir que la première évaluation thématique de l’IPBES – consacrée aux pollinisateurs, à la pollinisation et à la production alimentaire – a été acceptée par la Plateforme. Un des messages clés est que « l’abondance, la diversité et la santé des pollinisateurs et la tâche de pollinisation sont menacées par des facteurs directs qui génèrent des risques pour les sociétés et les écosystèmes. », y compris les changements dans les modes d’occupation des sols. Les zones humides sont mentionnées dans l’évaluation dans les points suivants :

i) une déclaration indiquant que la diminution de plusieurs espèces de bourdons et de papillons, en Europe, est probablement imputable à la disparition de prairies, landes, zones humides et tourbières non gérées;

ii) un exemple décrivant l’apiculture dans les mangroves comme moyen d’existence, en Guinée‑Bissau;

iii) une observation selon laquelle « de grandes amplitudes de changements climatiques affecteront particulièrement les espèces qui ont des populations restreintes sur le plan spatial comme les espèces relictuelles boréo-alpines et celles qui sont confinées à de petits habitats isolés (p. ex., des tourbières), car elles pourraient ne plus trouver d’habitats leur convenant, ou aux sommets des montagnes (aucun mouvement en altitude n’étant possible), même si les espèces ont la capacité biologique de se déplacer assez vite pour trouver des climats qui leur conviennent. »

iv) Un rapport des récolteurs de miel du lac Sentarum, en Indonésie, selon lequel « la fumée venant du déboisement des plantations a un impact négatif direct sur l’arrivée des essaims et en conséquence sur la production de miel. »

1. Concernant d’autres évaluations thématiques particulièrement pertinentes pour Ramsar, l’IPBES-4 s’est félicitée des progrès accomplis en matière d’évaluation de la dégradation et de la restauration des sols qui devrait être examinée à l’IPBES-6 en 2018. Le rapport préparatoire de l’évaluation sur les espèces exotiques envahissantes et leur contrôle a été approuvé mais la décision d’entreprendre ou non cette évaluation relève de l’IPBES-5, en 2017. De même, un rapport préparatoire révisé pour l’évaluation sur l’utilisation durable et la biodiversité sera également examiné à l’IPBES-5.
2. L’IPBES-4 a demandé au Secrétaire exécutif de l’IPBES de finaliser le mémorandum de coopération avec les secrétariats de différentes conventions relatives à la biodiversité, y compris entre la Convention de Ramsar et le Secrétariat de la Plateforme.
3. Les membres de la communauté Ramsar restent engagés dans les travaux de l’IPBES, y compris les membres du GEST : Ritesh Kumar (groupe d’experts sur les méthodologies d’évaluation et les évaluations régionales/sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques) et Siobhan Fennessy (principal auteur de l’évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres) ainsi que Sonali Senaratna Sellamuttu, ancienne représentante de l’IWMI auprès du GEST (coprésidente de l’évaluation régionale Asie-Pacifique) et l’ancienne experte invitée du GEST Susan Galatowitsch (éditeur du chapitre six de l’évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des sols). En outre, Rashad Allahverdiev, le Correspondant national Ramsar pour l’Azerbaïdjan, a été élu au Bureau de l’IPBES à l’occasion de l’IPBES-4.

**GEST20**

1. Lorsque le Comité permanent aura officiellement approuvé le plan de travail, les leaders des tâches ont l’intention de commencer à travailler par voie électronique. Il est prévu que le GEST20 aura lieu au début de 2017 pour évaluer les progrès du plan de travail approuvé.

**Annexe**

**Projet de plan de travail amendé du Groupe d’évaluation scientifique et technique pour 2016-2018**

Le GEST a préparé son plan de travail pour la période triennale 2016-2018 à sa 19e Réunion (2 au 6 novembre 2015) pour approbation par le Comité permanent à sa 51e Réunion, conformément à la Résolution XII. 5 (annexe 1, paragraphe 49), en tenant compte des cinq domaines de travail thématiques prioritaires approuvés par les Parties contractantes à la COP12 (annexe 3), du 4e Plan stratégique Ramsar 2016‑2024 (Résolution XII.2) et des demandes formulées par les Parties contractantes dans les Résolutions de la COP12. Conformément à la Décision SC51-07, le projet de plan de travail a été révisé après un vaste processus de consultation avec les Correspondants nationaux et les Correspondants nationaux GEST.

Outre les tâches et les Domaines de travail thématiques décrits ci-après, il importe de rappeler que différentes fonctions consultatives fondamentales du GEST sont mentionnées dans la Résolution XII.5 (voir ci-dessous).

Les résultats proposés dans ce projet de plan de travail sont adressés à deux publics cibles, conformément à la Résolution XII. 5, annexe 1, paragraphe 54, comme suit :

1. les décideurs, y compris ceux des secteurs de l’environnement et de l’eau et d’autres secteurs connexes tels que l’énergie, la santé et l’assainissement, l’agriculture, l’infrastructure; et
2. les praticiens et en particulier les administrateurs de zones humides et les acteurs mais aussi d’autres personnes d’autres domaines connexes telles que les administrateurs d’aires protégées et le personnel des centres d’éducation aux zones humides.

À noter, par souci de clarté que pour les résultats qui visent les administrateurs de Sites Ramsar, le public cible est spécifié dans les termes suivants : « praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) ». Toutefois, pour les résultats qui s’adressent aux administrateurs de zones humides en général, le public cible est précisé dans les termes suivants : « praticiens (administrateurs de zones humides). »

Le budget indicatif pour l’exécution des tâches présume généralement que les coûts de mise en pages, conception, révision, traduction et publication s’élèvent à 6000 CHF pour une fiche technique, 9000 CHF pour un document d’orientation, 13 000 CHF pour une note d’information et 35 500 CHF pour un Rapport technique Ramsar. Ces estimations sont basées sur les directives de publication du Secrétariat et les coûts de traduction par page.

**Fonctions consultatives spéciales et collaboration avec d’autres organes et processus internationaux**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Type d’avis/collaboration | Résolution | But et objectif du PS | Description | Coûts CHF |
| Processus de la Convention de Ramsar | | | | |
| Fournir des avis aux Parties contractantes et aux acteurs sur l’état mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité (SoWWS) | XII.5, ¶ 25 | 3.11, 4.14, 4.16 | Description de tâche : Produire une édition 2018 de la publication emblématique périodique sur l’état mondial des zones humides, les moteurs de la perte des zones humides et les réponses en vue de promouvoir les objectifs de la Convention, avec des liens vers le Plan stratégique et d’autres processus internationaux (Objectifs de développement durable (ODD), Objectifs d’Aichi, Perspectives mondiales de la diversité biologique).  Comme élément important de cette tâche, le GEST, en collaboration avec le PNUE-WCMC, mettra à jour l’indice WET des tendances de l’étendue des zones humides dirigé par Ramsar, afin de fournir une analyse des tendances à partir de 2008 et de corriger les lacunes et déséquilibres géographiques (surtout en Amérique latine et dans la région des Caraïbes) à partir de la preuve initiale de concept. En outre, l’analyse des données de Global Mangrove Watch produites par JAXA et de GlobWetland Afrique produites par l’ESA (voir aussi tâche 1.1) apportera des contributions capitales au SoWWS.  Résultat(s) escompté(s) : Un rapport mondial avec des résultats adaptés à des publics spécifiques (p. ex., documents d’orientation, notes d’information), sous réserve des ressources disponibles.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs et praticiens (administrateurs de zones humides et acteurs, y compris administrateurs d’aires protégées et centres d’éducation aux zones humides). | 137 000  [67 000 pour la mise en pages, la conception, la révision, la traduction et la publication; 20 000 pour les réunions d’auteurs; et 50 000 pour la mise à jour de l’indice WET] |
| Répondre à des demandes d’avis ou de contributions du Secrétariat et du Comité permanent | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2; 12 (iii), (v); 15 | 4.14 | Cela peut comprendre, entre autres, des avis au Secrétariat sur le Programme de CESP, les indicateurs du 4e Plan stratégique, la révision des Manuels Ramsar, la participation au développement du Système mondial d’observation des zones humides (GWOS), la collaboration avec le Partenariat pour l’environnement et la prévention des risques de catastrophe (PEPRC) et la simplification et la reformulation des orientations existantes sur la gestion des Sites Ramsar pour la production d’un manuel simplifié, etc. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Rédaction ou participation à la rédaction de projets de résolutions | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2, 12 (iii) | 4.14 | Le GEST peut rédiger, à la demande des Parties contractantes, un projet de résolution ou fournir une contribution à des projets de résolutions soumis à la COP par les Parties contractantes. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Répondre aux demandes d’avis, nationales ou régionales, des Parties contractantes | XII.5, annexe 1, ¶¶ 2, 59 | 4.14 | Le GEST peut, s’il y a lieu, fournir des avis aux Parties contractantes qui le lui demandent. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Missions consultatives Ramsar | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2, 12 | 2.5, 2.7, 4.14 | Les experts du GEST peuvent participer aux Missions consultatives Ramsar lorsqu’ils en sont priés et s’il y a des fonds disponibles dans le budget du Secrétariat pour couvrir les dépenses de voyage. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Suppression de Sites Ramsar du Registre de Montreux | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1- 2, 12 (v), 15, 38 | 2.5, 2.7, 4.14 | Le GEST peut répondre aux demandes des Parties contractantes, s’il y a lieu, concernant la suppression de Sites Ramsar du Registre de Montreux. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Comité consultatif indépendant du label ‘Ville des zones humides accréditée’ | Rés. XII.10, annexe, ¶ 16 (e) | 3.11, 4.14, 4.16 | Un expert du GEST siégera au Comité consultatif indépendant du label ‘Ville des zones humides accréditée’ | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Fournir des avis sur des questions émergentes | XII.5, annexe 1, ¶¶2, 15 (ii), 38 | 4.14 | Le GEST peut, si nécessaire et s’il y a lieu, exercer un suivi des questions émergentes et plus stratégiques intéressant la Convention qui peuvent nécessiter une action ou un avis dans un avenir proche ou à moyen terme. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Autres processus internationaux pertinents pour la Convention et contribuant à l’application du Plan stratégique de la Convention | | | | |
| Engagement auprès de l’IPBES | XII.2, ¶ 24;  XII.3, ¶¶ 48, 49;  XII.5, annexe 1, ¶ 13 (ix), 51 | 4.14, 4.18 | Continuer de participer aux travaux de l’IPBES par les moyens suivants : participation du Président du GEST aux réunions de l’IPBES et du GEM, participation de membres du GEST et d’autres experts Ramsar à des évaluations mondiales et régionales, examen des demandes à l’IPBES pour des évaluations thématiques, y compris une évaluation thématique sur l’état et les tendances actuelles des zones humides et l’intégration des résultats des évaluations de l’IPBES (p. ex., pollinisateurs, dégradation et restauration des sols) dans les travaux du GEST. | Le fonds pour les voyages du Président du GEST pour couvrir les frais de voyage. |
| Atlas des points chauds de tourbières | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2 | 4.14, 4.18 | Fournir des avis, s’il y a lieu et si nécessaire, au projet d’Atlas des points chauds de tourbières, un projet en collaboration entre Wetlands International (WI), la CDB, la CNULD et Ramsar, lancé à la COP21 de la CCNUCC. Il pourrait y avoir un potentiel de produits Ramsar dérivés, sous réserve des ressources disponibles et de l’approbation du Comité permanent. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |

|  |
| --- |
| Domaine de travail thématique no 1 : Méthodes et outils sur les meilleures pratiques pour le suivi des Sites Ramsar, y compris études, cartographies et inventaires reconnaissant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales |

|  |  |
| --- | --- |
| Leader(s) de groupe de travail et participants : | Lars Dinesen, Max Finlayson (leader), Roy Gardner, Vincent V. Hilomen, Jari Ilmonen, Laura Martinez, Dulce Infante Mata, Rubén Quintana, Lisa-Maria Rebelo, Matt Walpole |
|  |  |
| Organisations participantes : [OIP/observateurs/autres] | Wetlands International (WI) (Marcel Silvius), WWF International (Denis Landenbergue)/ Secrétariat de la CDB (David Coates), Agence spatiale européenne (ESA) (Marc Paganini), Société internationale de la tourbe (SIT) (Jack Rieley), Agence japonaise d’exploration aérospatiale (JAXA) (Ake Rosenqvist, Shizu Yabe [[1]](#footnote-1)), Society of Wetland Scientists (SWS) (Nick Davidson), TNC (Boze Hancok), Tour du Valat (Christian Perennou), UNESCO-IHE (Anne van Dam), WCMC (Diego Juffe-Bignoli), Centre du patrimoine mondial (Tim Badman)/ CN GEST Canada (Barry Warner), CN GEST Malaisie (Abdul, Rahman Kassim), CN GEST Portugal (Ana Mendes) |

| No de tâche, titre | Priorité | Résolution | But et objectif PS | Description de tâche, résultats escomptés et publics ciblés | Coûts CHF |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| No1.1 L’observation de la Terre en tant qu’outil de « meilleures pratiques » pour inventorier, cartographier et surveiller les zones humides, y compris les Sites Ramsar | Très haute | XII.5, ¶25  (comme élément de SoWWS) | 2.5, 2.7; 4.14 | Description de tâche : Examiner et faire rapport sur le rôle et l’utilisation de l’observation de la Terre pour inventorier, cartographier et surveiller les zones humides, y compris les Sites Ramsar. Un Rapport technique Ramsar (RTR) sera consacré au Global Mangrove Watch, à GlobWetland Afrique et à d’autres efforts d’observation de la Terre. Ce RTR discutera de l’utilisation de l’imagerie radar par satellite lancée par JAXA comme outil de « meilleures pratiques » pour cartographier les changements dans l’étendue mondiale des mangroves avec le temps, y compris leur expansion sur la mer et leur retraite. La cartographie de l’état variable des mangroves aux plans mondial et régional peut faciliter la priorisation des efforts de protection et d’identification des possibilités de restauration [voir aussi, par exemple, le Système de suivi des mangroves du Mexique (SMMM)]. Le RTR examinera également les données par satellite de GlobWetland Afrique (produites par l’Agence spatiale européenne et des partenaires nationaux et locaux) et ses outils et articles scientifiques, soulignant l’observation de la Terre comme outil de « meilleures pratiques » pour inventorier, cartographier et surveiller les zones humides africaines, y compris les Sites Ramsar. Les avantages du Système d’observation des zones humides par satellite (SWOS) pour la gestion des sites seront également examinés.    Résultat(s) escompté(s) : Rapport technique Ramsar.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens. | Jusqu’à 33 500 |
| No1.2 Atelier sur l’application des inventaires culturels des zones humides |  | XII.2, ¶24;  XII.3, ¶¶ 48, 49 | 2.5, 2.7; 3.10, 3.11; 4.14, 4.16, 4.19 | Description de tâche : En collaboration avec le Réseau culturel Ramsar et le Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche dans l’hémisphère occidental (CREHO), convoquer un petit atelier de renforcement des capacités pour les administrateurs de Sites Ramsar et les Correspondants nationaux GEST afin d’examiner l’application pratique des inventaires culturels. Compiler un ensemble d’études de cas illustrant l’application des inventaires culturels des zones humides, y compris avec des exemples intégrant les connaissances autochtones et locales.  Résultat(s) escompté(s) : Atelier de renforcement des capacités, un ensemble d’études de cas à publier sur le site web de Ramsar dans le cadre de l’Outil de gestion des Sites Ramsar (voir tâche no 2.1 ci‑dessous) et un webinaire sur les inventaires culturels.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar). | Jusqu’à 10 000 |
| No 1.3 Élaboration de lignes directrices pour les inventaires de tourbières en vue d’une éventuelle inscription sur la Liste des zones humides d’importance internationale | Très haute | XII.11, ¶24 (a) et (b) | 2.6; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Examen et projet d’orientations pour les inventaires de tourbières tropicales, en vue de leur inscription sur la Liste des zones humides d’importance internationale. Les lignes directrices scientifiques et techniques sur les « meilleures pratiques » seront discutées dans une Note d’information couvrant l’étendue, la profondeur, la qualité, l’élévation et les méthodes d’étude. En outre, des lignes directrices seront élaborées concernant l’inscription de tourbières sur la Liste des zones humides d’importance internationale, en particulier au regard du Critère 1 et du paragraphe 121 (vi) de l’annexe 2 de la Résolution XI.8 (influence hydrologique essentielle, au moins, de la régulation ou de la stabilité du climat régional).  Résultat(s) escompté(s) :  1) Note d’information pour les praticiens (administrateurs de sites) pour inclure l’étendue, la profondeur, la qualité, l’élévation et les méthodes d’étude.  2) Document d’orientation révisé en annexe à un projet de résolution qui sera soumis au Comité permanent et à la 13e Session de la Conférence des Parties.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) (note d’information) et décideurs (annexe au projet de résolution). | Jusqu’à 13 000 |

|  |
| --- |
| Domaine de travail thématique no 2 : Bonnes pratiques pour élaborer et appliquer les plans de gestion, les plans d’action et autres outils pour les Sites Ramsar et autres zones humides |

|  |  |
| --- | --- |
| Leader(s) de groupe de travail et participants : | Susanna Aguilar, Channa Bambaradeniya (leader), Ruth Cromie, Lars Dinesen, Jari Ilmonen, Guangchun Lei, Kassim Kulindwa, Ritesh Kumar |
|  |  |
| Organisations participantes : [OIP/observateurs/autres] | BirdLife International (Zoltan Waliczky), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (Stefano Barchiesi, William Darwall, International Water Management Institute (IWMI) (Sanjiv de Silva), WI (Marcel Silvius), WWT (Rob Shore)/Comité technique AEWA (David Stroud), SWS (Nick Davidson), Tour du Valat/Observatoire des zones humides méditerranéennes (Christian Perennou), PNUE (Marisol Estrella), ONU-Habitat (Robert McInnes), UNESCO-MAB (Marie Prchlova), Centre du patrimoine mondial (Tim Badman)/ Société internationale de la tourbe (Jack Rieley) |

| No de tâche, titre | Priorité | Résolution | But et objectif PS | Description de tâche, public ciblé et résultats escomptés | Coûts CHF  (indicatif) |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2.1 Outil de gestion des Sites Ramsar | Très haute | XII.11, ¶28  XII.13; ¶27  XII.13; ¶28 | 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Compilation d’un « Outil de gestion des Sites Ramsar » en ligne, se composant d’une page dédiée sur le site web de Ramsar avec la traduction appropriée dans les langues de Ramsar.  Résultat(s) escompté(s) : Page web qui contiendrait les orientations existantes et les produits du GEST sur la gestion de sites, y compris les bonnes pratiques et des études de cas sur la restauration des zones humides et le savoir traditionnel et local des peuples autochtones et des communautés locales à compiler par le Secrétariat, ainsi qu’une liste des initiatives internationales et/ou régionales, des ressources de renforcement des capacités et des sources de référence pertinentes. Le site serait mis à jour et tenu de manière régulière par le Secrétariat. Le GEST fournirait le matériel et les orientations techniques pertinents avec des annotations, à inclure dans la panoplie d’outils.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar). | Fourniture d’avis sans incidences financières sur le budget du GEST  Coûts de traduction possibles, à déterminer |
| 2.2. Gestion des zones humides transfrontières |  | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1 et 2 | 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Produire un document d’orientation qui souligne les approches et les meilleures pratiques pour élaborer et appliquer des plans de gestion des zones humides transfrontières et autres outils, ainsi que les leçons tirées, l’accent étant mis sur les ressources d’eau partagées, la gestion des bassins versants et le maintien des caractéristiques écologiques des zones humides transfrontières, y compris une introduction sur les initiatives internationales/régionales pertinentes.  Résultat(s) escompté(s) : Document d’orientation.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs. | Jusqu’à 9000 |
| 2.3 Évaluation des progrès réalisés dans l’application des « Lignes directrices relatives à une action mondiale pour les tourbières » |  | XI.11, ¶24 (c) et ¶27 | 2.6, 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14, 4.18 | Description de tâche : Élaboration et diffusion d’un questionnaire à des Parties sélectionnées, par l’intermédiaire de leurs Correspondants nationaux GEST, fondé sur la superficie des tourbières et autres critères en vue d’identifier les meilleures pratiques pour la mise en œuvre d’un plan d’action pour les zones humides.    Résultat(s) escompté(s) : Rapport résumé et webinaire sur les progrès d’application de l’Action mondiale pour les tourbières. Les autres résultats sont tributaires des conclusions.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs et praticiens. | Jusqu’à 9000 |
| 2.4 Meilleures pratiques pour l’élaboration et l’application de plans d’action pour la gestion des espèces exotiques envahissantes dans les Sites Ramsar et autres zones humides : un guide des orientations disponibles |  | XII.2, annexe, ¶30, | 1.4; 2.5, 2.7; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Publier une note d’information fournissant un guide des orientations disponibles sur les meilleures pratiques pour l’élaboration et l’application de plans d’action pour la gestion des espèces exotiques envahissantes dans les Sites Ramsar et autres zones humides (en collaboration avec l’AEWA).    Résultat(s) escompté(s) : Note d’information.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de zones humides). | Jusqu’à 13 000 |
| 2.5 Gestion des moustiques vecteurs de maladies dans les zones humides | Très haute | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1 et 2; 15 (ii); 38 | 2.5, 2.7; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Fournir des avis sur la gestion des moustiques vecteurs de maladies dans les zones humides pour les administrateurs de sites, les praticiens et décideurs.    Résultat(s) escompté(s) :  1) Note d’information pour les praticiens (administrateurs de zones humides et agents de santé urbaine/périurbaine).  2) Document d’orientation pour définir le contrôle des vecteurs dans un contexte sanitaire général, en soulignant la valeur des processus d’évaluation des impacts sur la santé pour mieux comprendre les résultats probables sur la santé.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de zones humides et agents de santé) et décideurs. | Jusqu’à 22 000 [13 000 pour une note d’information et 9000 pour un document d’orientation] |
| 2.6 Registre de Montreux |  | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1 et 2; 12 (v); 15; 38 | 2.5, 2.7; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Fournir des avis sur l’utilité du Registre de Montreux en tant qu’outil pour les Sites Ramsar.    Résultat(s) escompté(s) : Publier le rapport sur les « changements dans les caractéristiques écologiques des zones humides – une étude des orientations et mécanismes Ramsar » qui discute du Registre de Montreux, sur le site web de Ramsar, dans le cadre de l’outil de gestion des Sites Ramsar (voir tâche no 2.1 ci‑dessus et produire un webinaire pour discuter de l’utilité possible du Registre de Montreux pour attirer une attention positive, nationale et internationale, du point de vue de la conservation, sur les Sites Ramsar.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) et décideurs. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST car le rapport a déjà été préparé et le Secrétariat possède le logiciel de webinaire requis. |

|  |
| --- |
| Domaine de travail thématique no 3 : Méthodologies de valorisation économique et non économique des biens et services fournis par les zones humides |

|  |  |
| --- | --- |
| Leader(s) de groupe de travail et participants : | Channa Bambaradeniya, Ruth Cromie, Lars Dinesen, Siobhan Fennessy, Max Finlayson, Vincent V. Hilomen, Kassim Kulindwa , Ritesh Kumar (leader), Guangchun Lei, Laura Martinez, Dulce Infante Mata, Matt Walpole |
| Organisations participantes : [OIP/observateurs/autres] | BirdLife International (Zoltan Waliczky), UICN (Stefano Barchiesi), IWMI (Sanjiv De Silva), WI (Marcel Silvius), WWF International (Denis Landerbergue), WWT (Rob Shore)/Tour Du Valat/Observatoire des zones humides méditerranéennes (Christian Perennou), SWS Society for Wetland Scientists (Nick Davidson), ONU-Habitat (Rob McInnes), UNESCO-IHE (Anne van Dam), UNESCO-MAB (Marie Prchalova), Centre du patrimoine mondial (Tim Badman)/ CN GEST Malaisie (Abdul Rahman Kassim) |

| No de tâche, titre | Priorité | Résolution | But et objectif PS | Description de tâche, public ciblé et résultats escomptés | Coûts CHF |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 3.1 Document d’orientation sur l’évaluation et la valorisation des services écosystémiques des zones humides | Très haute | XII.13¶¶ 27; XII.15 | 1.1, 1.3; 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Informer les décideurs, par le biais d’un document d’orientation, sur les moyens les plus modernes de reconnaître et d’évaluer les multiples valeurs des zones humides et leur application pour une gestion intégrée. La portée du document d’orientation devrait inclure : la justification de l’intégration de valeurs multiples des zones humides et de l’utilisation rationnelle, l’utilisation de valeurs multiples dans la prise de décisions sectorielle, les dernières méthodes pour reconnaître et évaluer les valeurs multiples, intégrer les connaissances autochtones et locales dans l’évaluation; utiliser les valeurs pour soutenir une gestion intégrée des zones humides. Le document d’orientation aurait, en annexe, un protocole pour évaluer les valeurs multiples des zones humides qui serait adapté d’un guide IPBES existant (en 5 étapes) sur l’évaluation des valeurs multiples de la nature. (Le guide en 5 étapes est un résultat de l’activité IPBES 3(d) : conceptualisation diverse de valeurs multiples de la nature et de ses avantages, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, et il est disponible en ligne en tant qu’annexe 2 du document de travail pour la 4e séance plénière.)  Résultat(s) escompté(s) : Document d’orientation sur la reconnaissance, l’évaluation et l’application des valeurs multiples des zones humides pour la gestion intégrée des zones humides, avec protocole en annexe.    Public(s) ciblé(s) : Décideurs (document d’orientation) et praticiens (protocole en annexe). | Jusqu’à 25 300 [9000 pour la mise en pages, la conception, la révision, la traduction et la publication; 6300 pour le consultant; et 10 000 pour un atelier de rédaction composé de six personnes] |
| 3.2 Protocole pour évaluer les valeurs multiples des zones humides – Panoplie d’outils | Très haute | XII.13, ¶¶ 27; XII.15, ¶ 21 | 1.1, 1.3; 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Traduction du protocole sur les méthodes élaboré en annexe à la tâche 3.1 pour en faire un outil utile aux praticiens des zones humides pour appliquer les orientations en 5 étapes. Pour chacune des 5 étapes du protocole sur les valeurs multiples, des orientations sur les outils, des méthodes et des études de cas seront mises à disposition comme aide à l’application.  L’outil sera inclus dans le cadre d’un ensemble d’outils de gestion des zones humides proposés dans le domaine de travail thématique 2 (ci‑dessus) (tâche no 2.1).  Résultat(s) escompté(s) : Rapport technique Ramsar et un outil d’évaluation des valeurs multiples des zones humides et de leur application à la gestion intégrée.    Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de zones humides). | Jusqu’à 33 500 |
| 3.3 Protocole pour évaluer les valeurs multiples des zones humides – Panoplie d’outils | Très haute | XII.13, ¶¶25, 30 | 1.1, 1.3; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Fournir une vue d’ensemble des connaissances actuelles sur le rôle des services écosystémiques des zones humides pour la prévention des risques de catastrophe, les possibilités et meilleures pratiques d’intégration de la conservation et de l’utilisation rationnelle des zones humides avec la prévention des risques de catastrophe, et fournir des options que les décideurs examineront dans les deux secteurs (prévention des risques de catastrophe et gestion des zones humides) pour action conjointe.  Résultat(s) escompté(s) : Document d’orientation sur l’intégration des zones humides dans la prévention des risques de catastrophe.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs. | Jusqu’à 9 000 |
| 3.4 Études de cas sur « la valorisation et l’utilisation rationnelle des zones humides » |  | XII.13, ¶ 27; XII.15, ¶ 21 | 1.1, 1.3; 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Élaborer des études de cas et des méthodes (y compris fournies par d’autres conventions et organisations relatives à la biodiversité) sur l’utilisation des valeurs multiples des zones humides dans les contextes de planification et de prise de décisions, qui seront résumées pour les décideurs.    Résultat(s) escompté(s) :  1) Études de cas et méthodes à inclure dans le cadre d’un ensemble d’outils de gestion des zones humides proposés dans le domaine de travail thématique 2 (ci‑dessus) (tâche no 2.1).  2) Document d’orientation.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de zones humides) (études de cas et méthodes) et décideurs (document d’orientation). | 9 000 |

|  |
| --- |
| Domaine de travail thématique no 4 : Concilier conservation des zones humides et développement, à savoir : infrastructure, urbanisation, foresterie, industries extractives et agriculture |

|  |  |
| --- | --- |
| Leader(s) de groupe de travail et participants : | Ruth Cromie, Peter Davies, Roy Gardner, Max Finlayson, Kassim Kulindwa, Laura Martinez (leader), Dulce Infante Mata, Rubén Quintana |
| Organisations participantes : [OIP/observateurs/autres] | BirdLife International (Zoltan Waliczky), UICN (Stefano Barchiesi), IWMI (Sanjiv da Silva), WWF International (Denis Landenbergue, Lifeng Li)/ SWS (Nick Davidson), UNESCO-IHE (Anne van Dam)/CN GEST Malaisie (Abdullah Rahman Kassim) |

| No de tâche, titre | Priorité | Résolution | But et objectif PS | Description de tâche, public ciblé et résultats escomptés | Coûts CHF |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 4.1 Besoins en eau des zones humides | Très haute | XII.12, ¶ 24 | 1.1, 1.2, 1.3; 2.5; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12, 3.13; 4.14 | Description de tâche : Élaborer un rapport technique conjoint avec le WWF, qui traitera des approches d’évaluation des besoins en eau des zones humides et des moyens de définir et d’appliquer des stratégies et outils pour déterminer et attribuer l’eau aux zones humides. Il comprendra aussi des approches pour l’élaboration d’un programme de suivi des besoins en eau des zones humides. Le Rapport technique Ramsar tiendra compte de l’expérience du Mexique en matière d’établissement de réserves d’eau, des expériences de la Chine, de l’Australie, de l’Afrique du Sud, du Kenya et des pays membres de l’Union européenne concernant la création de plans d’aménagement des bassins hydrographiques, et de l’expérience des États‑Unis d’Amérique concernant la gestion des barrages. Un document d’orientation fournissant des options pour intégrer les besoins en eau des zones humides dans les politiques/plans nationaux sectoriels et les plans d’aménagement des bassins hydrographiques (sachant que ces approches sont spécifiques au contexte national).  Résultat(s) escompté(s) :  1) Rapport technique pour les praticiens sur l’évaluation et l’application des besoins en eau des zones humides; et  2) Document d’orientation sur l’intégration des besoins en eau des zones humides dans les plans/politiques nationaux et les plans d’aménagement des bassins hydrographiques.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs et praticiens (administrateurs de zones humides) aux niveaux national, du bassin versant et local. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST.  [100 000 fournis par le WWF] |
| 4.2 Examen et analyse des rapports de Missions consultatives Ramsar | Très haute | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2; 12 | 1.1, 1.2, 1.3, 1.4; 2.5, 2.7; 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13; 4.14 | Description de tâche : Examen et analyse de tous les rapports de Missions consultatives Ramsar pour sensibiliser au rôle et à l’utilité des MCR afin d’améliorer la gestion, les mécanismes de suivi et de traiter les menaces pesant sur les Sites Ramsar. Plus de 80 MCR, dont beaucoup ont traité d’infrastructure, d’urbanisation, de foresterie, d’industries extractives et d’agriculture, ainsi que des systèmes de connaissances autochtones et locaux, ont été réalisées à ce jour et les rapports fournissent une ressource riche d’études de cas potentielles sur l’application de la Convention, les difficultés et les succès en matière d’équilibre entre la conservation des zones humides et le développement. Les CN GEST seront priés de fournir des informations et une assistance lors de ce processus d’examen.  Résultat(s) escompté(s) :  1) L’analyse complète à publier sur la page MCR du site web de Ramsar.  2) Le contenu de l’analyse sera synthétisé pour un document d’orientation (facilitant la compréhension et l’utilisation du concept de MCR et soulignant la valeur des MCR pour les décideurs et les enseignements tirés).  3) Une note d’information (facilitant la compréhension et l’utilisation du processus de MCR pour les administrateurs de sites), présentant des études de cas sélectionnées.  4) Des webinaires pourraient aussi être réalisés pour atteindre un public plus vaste.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs et praticiens (administrateurs de zones humides). À noter que les résultats peuvent être utiles pour mobiliser des ressources aux fins de conduire de nouvelles MCR. | Jusqu’à 44 000 [dont 22 000 seront fournis par le WWF pour couvrir les coûts d’un consultant chargé de produire une analyse complète; 9000 des fonds du GEST pour un document d’orientation et 13 000 pour une note d’information. Veuillez noter qu’il n’y a pas d’incidences financières pour le GEST associées à la production de webinaires car le Secrétariat dispose déjà du logiciel requis] |
| 4.3 L’aquaculture et l’utilisation rationnelle des zones humides |  | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2 | 1.1, 1.2, 1.3, 1.4; 2.5, 2.7; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12, 3.13; 4.14 | Description de tâche : Relier les principaux types de systèmes de production en aquaculture au système de classification des zones humides Ramsar, dans le contexte du cadre de gouvernance interactif. Il s’agit d’informer les décideurs des secteurs de la conservation, de l’aquaculture et des finances sur les impacts environnementaux et sociaux de l’aquaculture. Le document d’orientation discutera des risques posés par l’aquaculture et de son potentiel pour contribuer à la sécurité alimentaire, à l’utilisation rationnelle des zones humides et, en conséquence, au développement durable et équitable.  Résultat(s) escompté(s) : Document d’orientation sur l’aquaculture et l’utilisation rationnelle des zones humides.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs des communautés de la conservation et de l’aquaculture. | 9000 [possibilité d’organiser un petit atelier de rédaction lié au SoWWS ou d’autres réunions de rédaction] |

|  |
| --- |
| Domaine de travail thématique no 5 : Changements climatiques et zones humides : Méthodologies novatrices pour la restauration des zones humides |

|  |  |
| --- | --- |
| Leader(s) de groupe de travail et participants : | Susana Aguilar, Peter Davies, Lars Dinesen, Siobhan Fennessy (co-leader),Max Finlayson, Vicent V. Hilomen, Jari Ilmonen, Kassim Kulindwa, Dulce Infante Mata, Ritesh Kumar, Guangchun Lei (co-leader) |
| Organisations participantes : [OIP/observateurs/autres] | BirdLife International (Zoltan Waliczky), WI (Marcel Silvius)/ UNESCO-MAB (Marie Prchalova), SWS (Nick Davidson), Tour du Valat (Christian Perennou), ONU-Habitat (Rob McInnes)/ CN GEST Canada (Barry Warner), CN GEST Malaisie (Abdulla Rahman Kassim), CN GEST Portugal (Ana Mendes), Société internationale de la tourbe (Jack Rieley) |

| No de tâche, titre | Priorité | Résolution | But et objectif PS | Description de tâche, public ciblé et résultats escomptés | Coûts CHF |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 5.1 Promouvoir les meilleures pratiques de restauration des zones humides | Très haute | XII.2; XII.11, ¶ 28 | 1.3, 1.4; 2.5, 2.7; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Compiler les meilleures pratiques de restauration des zones humides pour l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements, y compris les politiques, instruments et incitations et les innovations techniques de différentes régions.  Résultat(s) escompté(s) :  1) En s’appuyant sur la note d’information Ramsar n° 5, une nouvelle note d’information soulignera le potentiel et la justification de la restauration des zones humides dans le contexte des changements climatiques.  2) Un document d’orientation discutera des meilleures pratiques et politiques pour les incitations et instruments de restauration des zones humides (p. ex., fonds carbone/secteur privé/VCS - Verified Carbon Standard/CCBA-Climate, Community & Biodiversity Alliance) pour expliquer pourquoi des ressources doivent être investies dans ces efforts.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs et praticiens (administrateurs de zones humides) | Jusqu’à 22 000 [13 000 pour une note d’information et 9000 pour un document d’orientation; possibilité d’organiser un petit atelier de rédaction lié au  SoWWS ou d’autres ateliers de rédaction] |
| 5.2 Incidences de la REDD-plus pour l’utilisation rationnelle des zones humides |  | XII.2; XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2 | 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Examen des décisions prises par les accords multilatéraux sur l’environnement concernant la REDD-plus et leurs incidences pour la restauration (amélioration) et l’utilisation rationnelle des zones humides.  Résultat(s) escompté(s) : Document d’orientation.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs. | Jusqu’à 9 000 |
| 5.3 Avis pour la 13e Session de la Conférence des Parties sur les méthodes pratiques de réhumidification et de restauration des tourbières |  | XII.11, ¶24(d) and ¶28 | 1.1, 1.3; 2.5, 2.6; 2.7; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Un Rapport technique Ramsar examinant les liens entre les méthodes de restauration et de réhumidification pratiques pour les tourbières afin d’empêcher le transfert du carbone des sols et de la végétation vers l’atmosphère.  Résultat(s) escompté(s) :  1) Rapport technique Ramsar en tant que vue d’ensemble et avec des références à la compilation d’expériences sur les méthodes de réhumidification fondées sur la littérature existante; et  2) Orientations en annexe à un projet de résolution, si les Parties le souhaitent ou sous forme de document d’information pour la COP13.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar). | Jusqu’à 35 500 |

1. Le 14 mars 2016, JAXA a informé le Secrétariat de Ramsar que Mme Shizu Yabe assumera les fonctions de M Nobuyoshi Fujimoto en qualité de représentant JAXA auprès du GEST. [↑](#footnote-ref-1)